

## DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 20 mai 1870.

MONSIEUR,—Relativement à la lettre du secrétaire militaire (lieutenant-colonel Earle), C.—8,681. datée le 29 mars dernier, l'honorable ministre de la milice et de la défense me charge de vous informer que la quantité suivante d'armement et de munitions peut-être retenue après le départ des troupes régulières.

1 canon (de même calibre) en réserve pour chaque canon monté.

3 assortiments d'armes blanches, en tout, pour chaque canon monté.

Quant aux munitions, la même proportion, par canon monté, que celle qui était fixée auparavant et qui était jugée suffisante par l'artillerie royale.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. FUTVOYE.

Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

Lieut.-colonel McNeil, C. V., Secrétaire Militaire.

(1,925.)

## DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

OTTAWA, 20 mai, 1870.

MONSIEUR,—L'honorable ministre de la milice et de la défense a examiné la lettre du secrétaire militaire (Lt.-col. Earle), datée le 30 mars dernier, et il me C. 8,685. charge de dire en réponse qu'il considère que toutes les munitions inscrites sur la liste continue dans cette lettre, sauf les 10,000 bidons et les 10,000 courroies de bidon, devraient être retenues pour l'usage du gouvernement canadien, et conservées en magasin, comme actuellement, à Montréal, Québec et Kingston; puis, après le retrait des troupes régulières, remises aux soins du garde-magasin de la milice à ces stations,—étant bien entendu, cependant, que parmi les articles dont on se propose de faire le transport, il ne devra y en avoir aucun qui soit d'un modèle trop ancien et que, préalablement à leur transfert, leur condition puisse être constatée par le directeur des magasins du Canada.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

GEO. FUTVOYE,

Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

Lieutenant-Colonel McNeil, C. V., Secrétaire Militaire.

## DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 30 mai 1870.

MONSIEUR,—L'honorable ministre de la milice et de la défense m'a chargé de vous dire qu'il adhérerait à la recommandation contenue dans la lettre du secrétaire militaire 8852. (lieutenant-colonel Earle), du 16 de ce mois, à l'effet que les écoles militaires de Toronto, Kingston et Montréal, fussent fermées à partir du premier juin prochain.

Je dois ajouter que ces écoles seront ouvertes de nouveau le premier novembre prochain, et dirigées d'après tel système qui sera adopté par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. FUTVOYE,

Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

Au lieutenant-colonel McNeil, C. V., Secrétaire Militaire, G. G.